



Village infos

N°31 – NOVEMBRE 2016

Courcelles-lès-Montbéliard

Mairie : Tél : 03 81 98 18 53 ; courriel : courcelleslesmontbeliard@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : lundi : 14h-18h – mardi : 10h-12h et 14h-18h – mercredi : 10h-12h – jeudi : 10h-12h et 14h-18h - vendredi : 10h-12h et 14h-17h30

EDITORIAL



Chers concitoyens,

Les épisodes orageux du début d'été et notamment celui du 25 juin ont fait de nombreux dégâts dans le village, soit par l'inondation de caves et garages, soit par des mouvements de terrain dûs à des gonflements d'argile ou des effondrements dans les zones de cavité.

L'état de catastrophe naturelle a été déclaré pour de nombreuses communes dont Courcelles. Il s'agit, pour les sinistrés, d'un acte de reconnaissance qui devrait faciliter les indemnisations.

On peut bien sûr classer ces événements comme exceptionnels mais, quand ils se répètent tous les ans voire plusieurs fois par an, il devient nécessaire d'agir pour préserver la population et les biens.

C'est PMA (Pays de Montbéliard Agglomération) qui a la compétence des réseaux d'eaux et d'assainissement et, si le phénomène est bien connu des services, les causes leur sont moins.

Suite à mes réclamations insistantes, une inspection approfondie des réseaux a été réalisée. L'état de ceux-ci est bon. La réflexion porte maintenant sur leur conception et surtout des solutions à adopter. Le dossier est complexe et le phénomène n'est malheureusement pas unique dans le secteur. On doit d'attendre à des travaux coûteux, la date de réalisation n'est pas connue à ce stade.

Vous trouverez ci-après les informations concernant les mesures prises pour la sécurisation du groupe scolaire et les dossiers en cours, en particulier les travaux de construction du périscolaire et de l'atelier municipal.

Ayant été, avec Mme BARTEL, épinglé dans la presse, avec des informations partielles pour ne pas dire partiales à propos de nos absences aux conseils d'agglomération de Pays de Montbéliard Agglomération, je tiens, par souci de transparence, à porter à votre connaissance les réponses faites au journal local.

Nous vous laissons juges...

Votre Maire,
Christian QUENOT

DROITS DE SUITE A L'ARTICLE DU 25 OCTOBRE 2016 : "ASSIDUITE DES ELUS A PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION : LES ASSIDUS ET LES AUTRES"

Réponse de Janine BARTEL

« J'ai en effet manqué les conseils d'agglomération du mois de janvier au mois d'août, et ce pour raison de santé. J'ai été hospitalisée durant cinq semaines à Guebwiller et j'ai transmis tous mes bulletins de situation et arrêt de travail à PMA. Mon état de santé m'a conduit à accepter un licenciement pour inaptitude médicale. Il faut faire la distinction entre délégués laxistes et malades. Je prends mes fonctions d'élue au sérieux. »

Réponse de Christian QUENOT

« Avant de tirer sur le pianiste, il faut lire entièrement la partition : les conseils d'agglomération ne constituent que la partie visible de l'iceberg et sont préparés en commissions thématiques. Mme BARTEL, adjointe et moi-même, Maire de Courcelles-Lès-Montbéliard, conseillers communautaires indépendants, siégeons chacun dans deux des six commissions thématiques. En ajoutant la représentation de PMA au Syndicat mixte de l'aérodrome, la participation à l'élaboration du SCOT Nord Doubs (2 commissions) et aux réunions préfiguratrices du nouvel EPCI (commission et conférences territoriales), je pense ne pas avoir à rougir de mon investissement pour l'agglomération. J'assume mes trois absences liées à mon agenda personnel. »

SECURISATION DU GROUPE SCOLAIRE "LES COPETS" (INFORMATION DISTRIBUEE AUX PARENTS D'ELEVES)

Suite aux attentats de ces derniers mois, le plan Vigipirate est passé au stade "renforcé", ce qui implique des mesures de sécurité plus contraignantes pour l'équipe enseignante, les parents et la municipalité. Ces mesures sont évidemment adaptables aux situations spécifiques de chaque commune. Vous connaissez déjà les recommandations vous concernant, notamment d'éviter autant que possible les regroupements devant les entrées des écoles.

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs (PPMS) mis en place par l'équipe enseignante a été actualisé au risque terroriste.

En ce qui concerne les dispositions relevant de la municipalité, la sécurisation des accès au groupe scolaire a déjà été anticipée avec les différents travaux réalisés (changement des clôtures, pose d'interphones). Toutefois des préconisations nouvelles nous sont spécifiées.

Après consultation du référent "sécurité attentat" de la gendarmerie et de Madame la Directrice, il a été convenu des dispositions suivantes applicables à la rentrée de novembre:

- Durant les heures scolaires, les 8 places de stationnement situées directement aux abords du groupe scolaire (y compris la place PMR proche du porche) seront réservées à l'équipe enseignante, ceci afin d'éviter à un véhicule potentiellement dangereux de se trouver à proximité immédiate des salles de classe.

Tout véhicule ne possédant pas le badge nécessaire sera mis en fourrière, à la charge du propriétaire.

Seuls les véhicules autorisés serviront donc de "protection". Cette mesure ne change pas grand-chose dans les faits car les places concernées sont généralement occupées par les enseignants mais cela permet de conserver le maximum de places de stationnement pour les parents. Si cette mesure n'est pas satisfaisante, les places concernées seront condamnées.

- Une alarme spécifique intrusion sera installée dans les deux bâtiments (élémentaire et maternelle).

- Une étude a été engagée pour vérifier la conformité des vitrages au risque attentat et si nécessaire procéder à sa mise aux normes par l'installation de filtres "anti-flagrants".

Ces deux dernières dispositions ont été évaluées au maximum à 15 000 € HT. L'Etat allouant pour l'ensemble de nos 36 000 communes un fonds de 50 000 000 € HT, une demande de subvention a été déposée dans l'urgence puisque nous ne disposons que de 10 jours pour monter le dossier...

Ces dispositions peuvent paraître symboliques ou insuffisantes, mais elles sont nécessaires pour nous rappeler en permanence la nécessité d'être vigilants sans toutefois tomber dans la psychose ou la paranoïa.

Je compte sur votre compréhension et vous félicite tous, parents, enseignants et enfants pour le sens du civisme que vous avez manifesté en ces périodes troublées.

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Madame Ludivine SILARBI a dû cesser ses fonctions au sein du périscolaire, Madame Fabienne GASSMANN a été recrutée, en concertation avec Pôle Emploi, dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Au vu de l'accroissement des effectifs scolaires, l'Education Nationale a autorisé la création d'une sixième classe (maternelle) du groupe scolaire "Les Copets". Il a été nécessaire de réorganiser les services du personnel pour le périscolaire et l'entretien des locaux.

M. Stéphane GUERY pallie l'absence de M. Thierry PLUMÉZ, en arrêt pour plusieurs mois. Nous souhaitons un prompt rétablissement à Thierry.

DOSSIERS EN COURS

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal a débattu sur le Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD), en vue de définir les orientations générales des politiques de développement de la commune pour l'avenir et de répondre aux objectifs de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain. Ces orientations seront présentées lors de la seconde réunion publique pour laquelle nous souhaitons une participation active de la population. La date de cette réunion sera précisée ultérieurement.

CONSTRUCTION DU PERISCOLAIRE ET DE L'ATELIER MUNICIPAL

Suite à la mise en concurrence, les entreprises ont été sélectionnées pour un montant des travaux de 1 401 936 € HT. Le montant des subventions obtenues (Etat, Pays de Montbéliard Agglomération, Caisse d'Allocations Familiales, réserve parlementaire) s'élève à 903 371 € HT.

Après des travaux de terrassement bruyants cet été, la phase de maçonnerie s'achève, l'ouverture du périscolaire étant prévu pour la rentrée de septembre 2017.

Le Plan de Prévention des Risques Inondables (PPRI) et la Loi sur l'eau ont imposé d'une part, un remblaiement du terrain et, d'autre part, une compensation hydraulique en aval. Il s'agit de créer un bassin d'infiltration de l'eau d'un volume équivalent au volume remblayé, le seul endroit possible se situant à côté du petit stade, jusqu'à la maison de l'écluse. Cette zone que l'on aurait pu considérer comme "naturelle" est en fait un véritable dépotoir masqué par la végétation...

Ce bassin d'infiltration devrait assainir la zone du stade et rendre le terrain moins spongieux. Notre équipe technique ayant déblayé la majeure partie des arbres, les travaux devraient débuter prochainement.

ESPACE CULTUREL JEAN TOURET (EX CHAPELLE)

Après la réfection de la toiture et de l'électricité, il est nécessaire de rénover le chauffage, les sanitaires, les huisseries extérieures et de mettre le bâtiment aux normes d'accessibilité.

Les consultations ont permis de retenir l'entreprise LOICHOT pour les travaux d'huissierie et l'entreprise AUBRY pour les sanitaires et travaux de peinture. La rénovation du chauffage a été confiée à l'entreprise G2T. L'ensemble de ces travaux se monte à 74 848 € HT. Au titre du plan de soutien aux entreprises, l'Etat a accordé une subvention de 25 %, la décision de la Région n'est pas encore connue.

Le dossier accessibilité, plus complexe, est en cours.

REALISATION DE DIFFERENTS TRAVAUX

- Aménagement sécuritaire vers la maternelle (rue du Canal et place PMR).
- Marquage au sol des passages piétons et des places de stationnement dans « Les Hauts de Courcelles ».
- Mise aux normes électriques de la maternelle (coût de 5 112,95 € HT, subventionné à 25% par l'Etat au titre du Plan de soutien aux entreprises).
- Installation d'une temporisation pour le chauffage des vestiaires du stade.

RENOVATION DE LA MAIRIE

Le bâtiment de la mairie nécessite une rénovation thermique (chauffage, toiture, façades et huisseries). Il est prévu, en outre, de créer une liaison avec l'ancienne mairie.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a approuvé l'engagement d'Etudes avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage de Pays de Montbéliard agglomération.

La toiture et les façades de l'ancienne mairie ont déjà été rénovées avec les travaux de l'école, nos agents techniques travaillent à la réfection intérieure du bâtiment (placoplâtre et peinture), il restera la mise aux normes électriques et l'aménagement intérieur.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le SYDED (Syndicat d'Electricité du Doubs) est sollicité pour subventionner la troisième tranche de rénovation de l'éclairage public (changement de 14 lanternes détériorées ou anciennes et 2 mâts rue des Chênes).

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal a validé le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) à Pays de Montbéliard Agglomération dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014.
- La création d'une sixième classe (maternelle) a nécessité, une fois de plus, le déménagement du périscolaire. Depuis la rentrée de septembre, il est installé dans la salle de motricité de la maternelle.
- Les activités de motricité de l'école ont lieu dans la salle des fêtes qui est toujours utilisée pour la restauration scolaire avec un effectif chargé de 50 repas.
- Encore utilisée par la Gymnastique Dames et le Swing Club (qui a repris ses activités), la salle des fêtes ne peut plus être louée aux particuliers et ce jusqu'à l'achèvement des travaux du périscolaire, c'est-à-dire septembre 2017.
- Inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre pour les nouveaux arrivants et les jeunes non recensés.

ACTIVITES

Les séances de Swing Club ont repris le mercredi à 18h 30 à la salle des fêtes, excepté une fois par mois où la salle est réservée aux cours d'art floral (23 novembre et 21 décembre).

INFESTATION DES COMBLES PAR LES FOUINES

La fouine est un joli petit animal protégé qui a la fâcheuse habitude de venir occuper nos combles et greniers. Elle peut causer des dégâts dans l'isolation et l'on peut imaginer les nuisances créées par ses déjections. Il est assez difficile de s'en débarrasser. Cet animal sévissant sur notre commune, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont été contactés et peuvent venir en aide aux particuliers. La liste des piègeurs est disponible en mairie.

DATES A RETENIR

- Distribution des choucroutes et couscous le vendredi 2 décembre en mairie (cf. information jointe)
- Repas des aînés à Sainte-Suzanne le samedi 10 décembre
- Distribution des colis le jeudi 15 décembre en mairie
- Marché de Noël dans la cour de l'école et la salle des fêtes le dimanche 18 décembre

Conçu et réalisé par nos soins